

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-007-17661/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association HandiToit pour l'action "Plateforme du logement adapté" - Approbation d'une convention 121391**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a approuvé le 22 février 2024 son premier Programme Local de l'Habitat pour la période 2023 – 2028 qui prévoit des objectifs ambitieux de production de logements et plus particulièrement de logements sociaux et décline une stratégie au travers un plan d'action décliné en 6 grandes orientations et 30 actions.

L'orientation 4 vise à améliorer l'accès au logement des publics les plus en difficulté dans le parc social et privé et notamment à travers son axe n°4 d'anticiper les besoins liés à la perte d'autonomie lié au handicap comme au vieillissement. L'action n°23 vise à soutenir l'adaptation du parc et le développement d'une offre inclusive pour accompagner la perte d'autonomie des seniors et des personnes souffrant de handicap notamment en poursuivant le soutien à la plateforme régionale du Logement Adapté développée par HandiToit Provence.

Par délibération du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la Charte Régionale d'engagement pour le logement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie liée à l'âge en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui vise notamment à développer l'offre de logements adaptés et à accompagner la prise en compte des besoins en logements des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie dans leur politique locales de l'habitat, de l'aménagement et du handicap.

L'association HandiToit Provence créée en 2002 a pour objet de promouvoir le droit au logement des personnes en situation de handicap, en facilitant le libre choix du logement pour la personne en situation de handicap de vivre seule ou en famille dans un logement ordinaire adapté à son besoin et favorisant l'autonomie. Elle agit en favorisant la concertation entre les différents organismes pour la conception, la mise en œuvre et l'attribution de logements adaptés.

HandiToit Provence a développé, sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Plateforme Régionale du Logement Adapté, qui constitue une interface entre l'offre et la demande de logements des personnes en situation de handicap moteur. Cette démarche vise à répondre aux difficultés des personnes en situation de handicap moteur d'accéder à un logement adapté.

Depuis plusieurs années l'association intervient sur le territoire de la Métropole et y développe les activités de la Plateforme Régionale du Logement Adapté. HandiToit Provence a ainsi développé un partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire et a signé des conventions avec 22 d'entre eux, dans l'objectif de développer des logements accessibles et adaptés et garantir la bonne adéquation entre la demande et l'offre produite.

Depuis 2023 la plateforme a également investi dans le développement d'une application informatique permettant de repérer et qualifier les logements adaptés et accessibles sur le territoire.

Ces actions répondent aux objectifs du Programme Local de l'Habitat déclinés dans son action n°23 de soutenir le développement d'une offre dédiée et inclusive pour les personnes en situation de handicap et de favoriser le maintien à domicile en soutenant l'adaptation du parc de logement pour les seniors et les personnes en situation de handicap.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 dossier MGDIS N° 00010207 d'un montant de 47 000 €

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Handitoit Provence une subvention d'un montant de 47 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° DEVT011-2971/17/BM du 14 décembre 2017 relative à l'approbation de la charte régionale d'engagement pour le logement des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° CHL-008-15811/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 d'Approbation du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CHL-009-16307/24/BM du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant attribution d'une subvention à l'association Handitoit Provence pour l'année 2024.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'action engagée par l'association Handitoit Provence permet de contribuer aux objectifs du Programme Local de l'Habitat approuvé par la Métropole et notamment à son action n° 23 afin de mieux répondre aux besoins de logements accessibles et adaptés des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes vieillissantes en perte d'autonomie ;
- Qu'il convient de poursuivre l'action de l'association HandiToit Provence sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Handitoit Provence d'un montant de 47 000 euros au titre de l'exercice 2025.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Handitoit Provence ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole de l'exercice 2025 pour 80% et pour l'exercice 2026 pour 20%, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748 – fonction 552.

Ces crédits relèvent de la politique Habitat et inclusion, Sous-Politique Habitat et logement, Programme Habitat et dynamique urbaine et seront exécutés par le service gestionnaire 3DHPR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Logement, Habitat,  
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER